

**LICENSE AGREEMENT
CONTRAT DE LICENCE****LICENSE DETAILS:
DETAILS DE LA LICENCE :****License ID number****Numéro d'identification (ID) de la Licence:** x**Customer****Client:** x**Primary Address****Adresse principale:** x

This **License Agreement** between Springer Nature Customer Service Center GmbH, Tiergartenstrasse 15 – 17, 69121 Heidelberg, Germany (“**Licensor**”) and Customer (for itself, and if applicable, on behalf of the Licensees listed in Attachment 1) incorporates the following documents:

Le présent Contrat de Licence entre Springer Nature Customer Service Center GmbH, Tiergartenstrasse 15 – 17, 69121 Heidelberg, Allemagne (« Concédant ») et le Client (pour lui-même et, le cas échéant, au nom des Détenteurs de la Licence indiqués en Annexe 1) intègre les documents suivants :

- This License Details page including Attachment 1: Customer and Licensee Information;
La présente page sur les Détails de la Licence y compris l'Annexe 1 : Informations sur le Client et les Détenteurs de la Licence ;
- The Product Terms;
Les Conditions Produit ;
- The General Terms and Conditions attached hereto;
Les Conditions Générales de Vente ci-jointes.

When executed by both parties, this License Agreement shall be deemed effective on the earlier of: (i) the earliest Commencement Date for any Product licensed hereunder, or (ii) the last date of signature by Licensor or Customer.

Une fois signé par les deux parties, le présent Contrat de Licence sera réputé entrer en vigueur à la première des dates suivantes : i) la Date de Commencement à laquelle le premier Produit fait l'objet d'une licence, en vertu des présentes ; ou ii) la dernière date de signature du Concédant ou du Client.

**1. Products and License Fee
Produits et Droits de Licence**

Products / Produits	License Fee (and increase % for subsequent years)/ Droits de Licence (et pourcentage d'augmentation pour les années suivantes)	
	Year 1 / Année 1	Year 2 / Année 2
	2021	2022
Single Title Journal Subscriptions and Legacy Sets (Springer, Adis, Palgrave Macmillan, Academic journals on nature.com)		
- Springer - Continuing Access	€	0,7 %
License Fees in Total / Total des Droits de Licence	€	€

CERTAIN CONTENT MADE AVAILABLE TO LICENSEE MAY BE SUBJECT TO AND LICENSED UNDER OPEN ACCESS LICENSE TERMS ("OPEN ACCESS CONTENT"). OPEN ACCESS CONTENT IS SOLELY SUBJECT TO THE APPLICABLE OPEN ACCESS LICENSE TERMS, SPECIFIED WITHIN THE CONTENT.

CERTAINS CONTENUS MIS A LA DISPOSITION DU DÉTENTEUR DE LA LICENCE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE LICENCE EN ACCES LIBRE (« CONTENUS OPEN ACCESS ») ET ETRE ASSUJETTIS A SES CONDITIONS. LES CONTENUS OPEN ACCESS SONT UNIQUEMENT SOUMIS AUX CONDITIONS DE LICENCE OPEN ACCESS APPLICABLES, SPECIFIEES DANS LE CONTENU.

**2. Payment Terms
Conditions de Paiement**

- 2.1 The License Fee(s) is/are due within 60 days from the date of the invoice. For multi-year contracts, Lessor will invoice Customer not earlier than 90 days prior to the beginning of each subsequent year of the Term, unless otherwise mutually agreed by the parties.

Le/les Droit(s) de Licence est/sont du(s) dans les 60 jours à compter de la date de la facture Pour les contrats pluriannuels, le Concédant facturera le Client au plus tôt 90 jours avant le début de chaque nouvelle année de la Durée d'Accès, à moins que les parties n'en conviennent autrement.

[Delete if not applicable, only in case of multiple Licensees, where the License Fees are to be paid by each Licensee directly and not by the Customer: Each Licensee, and not Customer, shall pay the License Fees set forth herein for the Products licensed by such Licensee. For purposes of Sections 6 and 7.3 of the General Terms and Conditions, references to "Customer" shall be deemed to refer to each Licensee.]

[Delete if not applicable, only in case of multiple Licensees, where the License Fees are to be paid by each Licensee directly and not by the Customer : Chaque Détenteur de la Licence, et non

[pas le Client, devra payer les Droits de Licence indiqués aux présentes pour les Produits pour lesquels il possède une licence. Aux fins des Sections 6 et 7.3 des Conditions Générales de Vente, les références au « Client » seront réputées désigner chaque Détenteur de la Licence.]

- 2.2 The License Fee for subsequent years of the Term will be calculated as follows:
Les Droits de Licence pour les années de la Durée d'Accès seront calculés comme suit :

The License Fee for each Product in each year after the first year of the Term will be increased by the percentage set forth in Section 1 above.

Chaque année suivant la première année de la Durée d'Accès, les Droits de Licence pour chaque Produit seront augmentés du pourcentage indiqué dans la Section 1 ci-dessus.

3. National Archive/Back up Rights.
Archives nationales/Droits de Sauvegarde

Upon execution of an agreement with the Centre National de la Recherche Scientifique "CNRS", as a third party service provider to Customer and/or Licensee for archival services, acceptable to both CNRS and Licenser as a condition precedent to this Section 3 "National Archive/Back up Rights", Licensee may be able to access the Content licensed as an archive Product, or under Product Terms that include Continuing Access Rights (but excluding, for clarity any Access Only Content, "Backfile Access During the Term" or Content licensed under a Content on Demand license) ("Back Up Content") through the Plateforme d'Archivage National de l'Information Scientifique et Technique des membres du consortium Couperin (PANIST) managed by CNRS, solely for archival purposes and under the terms and conditions set forth in such agreement between Licenser and CNRS.

Lors de la signature d'un accord avec le Centre National de la Recherche Scientifique ("CNRS"), en tant que fournisseur tiers de services d'archivage au Client et/ou au Détenteur de la Licence, acceptable à la fois pour le CNRS et le Concédant comme condition préalable à la présente Section 3 "Archives nationales/droits de sauvegarde", le Détenteur de la Licence pourra être autorisé à accéder au Contenu concédé en licence en tant que Produit d'archive, ou selon des Conditions Produit qui comprennent les Droits d'Accès Continu (mais pour plus de clarté, à l'exclusion de tout Contenu en Accès Seul, « Accès aux Rétrospectives Pendant la Durée d'Accès» ou Contenu concédé sous une Licence de Contenu à la Demande) (le "Contenu de Sauvegarde") par le biais de la Plateforme d'Archivage National de l'Information Scientifique et Technique (PANIST) des membres du consortium Couperin gérée par le CNRS, uniquement à des fins d'archivage et conformément aux termes et conditions prévus dans un tel accord entre le Concédant et le CNRS.

IN WITNESS WHEREOF, the parties have signed this License Agreement by their respective, duly authorized representatives on the date set forth below.

EN FOI DE QUOI, les représentants respectifs, des parties, dûment habilités, ont signé le présent Contrat de Licence à la date indiquée ci-dessous.

CUSTOMER/ CLIENT

Signature: _____

Name / Nom
(Printed): _____

Title / Qualité: _____

Date: _____

LICENSOR / CONCEDANT

Signature: _____

Name / Nom
(Printed): _____

Title / Qualité: _____

Date: _____

Attachment 1**Annexe 1****Customer and Licensee Information**
Informations sur le Client et le Détenteur de la Licence

[For licenses to multiple Licensees, provide information separately for Customer and each Licensee.]

Customer Information***Informations sur le Client :***

- Legal Entity Name: x
Nom de l'entité juridique
- Address: x
Adresse
- Contact Individual: x
Coordonnées de la personne à contacter
- VAT / GST / Indirect Tax Reg. No.:
Numéro de TVA / GST / Impôt indirect :
- Business Partner ID: x
Numéro d'Identification du partenaire commercial

[Case 1: If Customer is the Licensee (and the only Licensee), include only the following sentence: [Customer is Licensee for all purposes under the License Agreement.]

[Case 1: If Customer is the Licensee (and the only Licensee), include only the following sentence: [Le Client est Détenteur de la Licence à toutes fins en vertu du présent Contrat de Licence.]]

[Case 2: If Customer is one of the Licensees, include the following sentence: [Customer is a Licensee under the License Agreement. Additional Licensees are listed below.] Then provide Licensee Information separately for all other Licensees in the format as indicated below.]

[Case 2: If Customer is one of the Licensees, include the following sentence: [Le Client est un Détenteur de la Licence en vertu du présent Contrat de Licence. Les autres Détenteurs de la Licence sont mentionnés ci-dessous.] Then provide Licensee Information separately for all other Licensees in the format as indicated below.]

[Licensee Information]***Informations sur le Détenteur de la Licence:***

xxx

Customer **[Delete if not applicable: and Licensees]** will supply Lessor with an initial list of its IP addresses used for the access to the Content (if not already supplied to Lessor) prior to the Commencement Date, and shall notify Lessor of any IP address changes. Lessor reserves the right to confirm accuracy of the IP address(es) supplied before grant of access. Notwithstanding anything to the contrary in this License Agreement, notifications of IP address changes may be made in electronic format. Lessor's obligation to

timely provide access to the Content under this License Agreement is conditioned on Licensee's provision of its IP addresses.

Le Client [Supprimer la mention inutile : et les Détenteurs de la Licence] fournira [fourniront] au Concédant une première liste de ses adresses IP utilisées pour accéder au Contenu (si cela n'a pas déjà été fourni au Concédant) avant la Date de Commencement, et devra informer le Concédant de tout changement d'adresse IP. Le Concédant se réserve le droit de confirmer la validité de(s) (l')adresse(s) IP fournie(s) avant de donner accès au Contenu. Nonobstant toute stipulation contraire dans le présent Contrat de Licence, les modifications de changement d'adresse IP peuvent être faites par voie électronique. L'obligation du Concédant de fournir en temps utile l'accès au Contenu en vertu du présent Contrat de Licence est conditionnée par la communication par le Détenteur de la Licence de ses adresses IP.

Product Terms / Conditions Produit
Single Title Journal Subscriptions and Legacy Sets
(Springer, Adis, Palgrave Macmillan, Academic journals on nature.com)

1. Term and Access Rights***Durée d'Accès et Droits d'Accès***

- 1.1 The Term shall begin on **the 1st of January, 2021** (the “Commencement Date”) and shall end on **the 31st of December, 2022**.

La Durée d'Accès commence le 1 janvier 2021 (« Date de Commencement ») et se termine le 31 décembre 2022.

- 1.2 **Continuing Access Journals:** During the Term, Licensee shall have access to the Continuing Access Journals listed in Section 3.1 first published during the Term. After the Term, Licensee shall have Continuing Access to the Continuing Access Journals first published during the Term, subject to all the terms and conditions of this License Agreement.

Revues en Accès Continu : Pendant la Durée d'Accès, le Détenteur de la Licence aura accès aux Revues en Accès Continu listées en Section 3.1 qui auront été publiées pour la première fois pendant la Durée d'Accès. A l'expiration de la Durée d'Accès, le Détenteur de la Licence aura un Accès Continu aux Revues en Accès Continu qui auront été publiées pour la première fois pendant la Durée d'Accès, sous réserve du respect de toutes les conditions du présent Contrat de Licence.

- 1.3 **Access Only Journals:** During the Term only, Licensee will be granted access to the Access Only Journals listed in Section 3.2 first published during the Term.

Revues en Accès Seul : Pendant la Durée d'Accès uniquement, le Détenteur de la Licence aura accès aux Revues en Accès Seul listées en Section 3.2 qui auront été publiées pour la première fois pendant la Durée d'Accès.

- 1.4 **Backfile Access During the Term:** In addition, during the Term only, Licensee will be granted access to the Content of titles listed in Sections 3.1 and 3.2 published beginning the later of (a) 1997 (b) the first date of publication or (c) the date on which Licenser first acquired publication rights.

Accès au Rétroussif Pendant la Durée d'Accès : De plus, pendant la Durée d'Accès uniquement, le Détenteur de la Licence aura accès au Contenu des titres listés aux Sections 3.1 et 3.2 publiés à compter de la dernière des dates suivantes : (a) 1997, (b) la date de leur première publication ou (c) la date initiale à laquelle le Concédant a acquis les droits de publication.

2. Cessation of Publication / Transfer / Take-Overs / DDP***Arrêt de publication / Tranfert / Take-Over / DDP*****2.1 Cessation of Publication of Continuing Access Journals During the Term**

If Licenser ceases to publish new Content of the Continuing Access Journals during any calendar year of the Term, whether because Licenser ceases to have publishing rights or because Licenser ceases to publish those Continuing Access Journals, upon Licensee's written request, Licenser will, at Licenser's sole option, offer to Licensee:

Arrêt de la Publication des Revues en Accès Continu pendant la Durée d'Accès

Dans le cas où le Concédant cesserait de publier du nouveau Contenu concernant des Revues en Accès Continu au cours d'une année civile de la Durée d'Accès, que ce soit parce que le Concédant n'a plus les droits de publication ou parce qu'il cesse de publier ces Revues en Accès Continu, le

Concédant offrira, à sa seule discréction, au Détenteur de la Licence, à la demande écrite de ce dernier :

access to additional Content not presently licensed to Licensee with an approximate value equal to or greater than the value at the date of cessation of the Content associated with the discontinued Continuing Access Journals that was to be published from the date of cessation of publication through the end of the Term

l'accès à un Contenu supplémentaire qui n'est actuellement pas concédé en licence au Détenteur de la Licence, dont la valeur approximative est égale ou supérieure à la valeur à la date de cessation du Contenu, associé aux Revues en Accès Continu arrêtées, qui devait être publié à compter de la date de cessation de la publication jusqu'à la fin de la Durée d'Accès

2.2 Transfer of Publishing Rights to Continuing Access Journals

If Licensor's publishing rights to a Continuing Access Journal are transferred to another publisher or entity at any time during or after the Term, Licensor will use reasonable efforts to provide Licensee with Continuing Access to the Content of that Continuing Access Journal published by Licensor during the Term, either (a) online on the Platform, (b) online on the new publisher's website, or (c) offline by providing the same on a digital storage medium. In case of (c) above, use of the Continuing Access Journal shall be subject to the terms of this License Agreement, except for Sections 4.3 and 4.4 of the General Terms and Conditions.

Transfert des Droits de Publication des Revues en Accès Continu

Si les droits de publication du Concédant à une Revue en Accès Continu sont transférés à un autre éditeur ou entité à tout moment pendant ou après la Durée d'Accès, le Concédant fera tous les efforts raisonnables pour fournir au Détenteur de la Licence l'Accès Continu au Contenu de la Revue en Accès Continu en question publié par le Concédant pendant la Durée d'Accès soit (a) sur la Plateforme en ligne ; (b) sur le site Web en ligne du nouvel éditeur ; soit (c) hors ligne, en le fournissant sur un support de stockage numérique. Pour l'option (c) ci-dessus, l'utilisation de la Revue en Accès Continu sera soumise aux conditions du présent Contrat de Licence, sauf pour les Sections 4.3 et 4.4 des Conditions Générales de Vente.

2.3

If Licensee subscribes to one or more journals from a third-party publisher which are acquired by Licensor during the Term (the "Take-Over Journals"), the Take-Over Journals may be added, in Licensor's sole discretion, to this License Agreement after expiration of Licensee's subscription with the third-party publisher, to the extent Licensor's acquired rights in the Take-Over Journals permit. The current year list price of the Take-Over Journals will be added to the License Fee.

Si le Détenteur de la Licence s'abonne à une ou plusieurs revues publiées par un éditeur tiers qui sont acquis par le Concédant pendant la Durée d'Accès (les « Revues Take-Over »), les Revues Take-Over pourront être ajoutées (à la discréction du Concédant) au présent Contrat de Licence après expiration de l'abonnement du Détenteur de la Licence auprès de l'éditeur tiers, dans la mesure permise par les droits acquis par le Détenteur de la Licence dans les Revues Take-Over.

2.4

If Licensee orders the print versions of its Continuing Access Journals from Licensor (whether directly or through an intermediary) in addition to the electronic access provided under this License Agreement, then Licensee is entitled to a discount of 75% off the list price of the print version, excluding postage and handling fee ("Deep Discounted Print" or "DDP"). Licensee's (or Licensee's intermediary's) order must state that Licensee is ordering the print versions of the Continuing Access Journals under the DDP to obtain such discount. This Section only applies to the Continuing Access Journals, as set forth in Section 3.1.

Si le Détenteur de la Licence commande les versions papier de ses Revues Accès Continu auprès du Concédant (directement ou via un intermédiaire) en plus de l'accès électronique fourni par le présent Contrat de Licence, le Détenteur de la Licence bénéficie alors d'un droit à une réduction de 75% sur la liste des prix des versions papier, à l'exclusion des frais de poste et de traitement ("Deep Discounted Print" ou "DDP"). Pour obtenir ladite réduction, la commande du Détenteur de la Licence (ou de son intermédiaire) doit indiquer que le Détenteur de Licence commande les versions papier des Revues Accès Continu en application du DDP. La présente Section s'applique uniquement aux Revues Accès Continu telles que mentionnées en Section 3.1.

3. Content

Contenu

3.1 Continuing Access Journals *Revues en Accès Continu*

3.1.1 Couperin common portfolio / *Couperin portefeuille commun*

	Product ID / N° du produit	Title / Titre	ISSN electronic / ISSN électronique	Year / Année
1.				2021-2022
2.				2021-2022
3.				2021-2022

3.1.2 Individual institutional portfolio / *Portefeuille institutionnel individuel*

	Product ID / N° du produit	Title / Titre	ISSN electronic / ISSN électronique	Year / Année
1.				2021-2022
2.				2021-2022
3.				2021-2022

3.2 deleted/supprimé

**General Terms and Conditions
for Electronic Products**

CGV pour des Produits Electroniques

These **General Terms and Conditions** are part of and incorporated into the License Agreement by and between Licenser and Customer.

Les présentes **Conditions Générales de Vente** font partie et sont incorporées dans le Contrat de Licence conclu par et entre le Concédant et le Client.

1. Definitions

- 1.1 “**Affiliate**” means a party controlling, controlled by, or under common control with another party, where “control” means the direct or indirect ownership of at least fifty percent (50%) of the stock or other equity interest of a party.
- 1.2 “**Access Only**” means that Licensee’s access to the specified Content is limited to the Term only.
- 1.3 “**Archive Content**” means Content which is licensed under a Product Term in which the Term begins at the Commencement Date and continues, for an indefinite term, subject to all terms and conditions of this License Agreement.
- 1.4 “**Authorized Users**” means Licensee’s full- and part-time faculty members, students, staff, researchers, contractors (provided that use by a contractor of Licensee is authorized solely to the extent it is for the benefit of Licensee, and not for the benefit of the contractor or any third party), and authorized walk-in users.
- 1.5 “**Commencement Date**” means the first day of the Term, as set out in individual Product Terms with respect to the Content identified in such Product Terms.
- 1.6 “**Content**” means the journals, books, archives, databases and all other materials identified in the Product Terms and which are licensed to Licensee under this License Agreement.

1. Définitions

- 1.1 « **Affilié** » désigne une partie qui exerce le contrôle, est contrôlée par une autre partie, ou exerce le contrôle conjointement avec une autre partie. « Contrôle » désigne la propriété directe ou indirecte de cinquante pour cent (50 %) au minimum des actions ou d’autres titres de participation d’une partie.
- 1.2 « **Accès Seul** » signifie que l'accès du Détenteur de la Licence au Contenu est limité à la Durée d'Accès.
- 1.3 « **Contenu Archive** » désigne le Contenu sous licence selon les Conditions Produits au titre desquelles la Durée d'Accès commence à la Date de Commencement et se poursuit, pour une durée indéterminée, en vertu de toutes les conditions du présent Contrat de Licence.
- 1.4 « **Utilisateurs Autorisés** » désigne les membres de la faculté, les étudiants, le personnel, les chercheurs, les contractants (étant précisé que cette utilisation par un cocontractant du Détenteur de la Licence est uniquement autorisée au bénéfice du Détenteur de la Licence, et non pas au bénéfice du cocontractant ou de tout tiers), et les utilisateurs autorisés qui se présentent sans rendez-vous.
- 1.5 « **Date de commencement** » désigne le premier jour de la Durée d'Accès tel que prévu dans les Conditions Produits individuelles concernant le Contenu identifié dans lesdites Conditions Produits.
- 1.6 « **Contenu** » désigne les revues, livres, archives, bases de données et tous autres matériaux identifiés dans les Conditions Produits, qui font l'objet d'une licence concédée au Détenteur de la Licence, en vertu du présent Contrat de licence.

- 1.7 “**Continuing Access**” means Licensee’s continuing access to the Content after the Term, which is unlimited in time, but subject always to all provisions of this License Agreement, excluding, however, the obligation to pay License Fees.
 - 1.7 « **Accès Continu** » désigne l'accès continu du Détenteur de la Licence au Contenu après la Durée d'Accès, qui est à durée indéterminée mais toujours sous réserve de respecter toutes les dispositions du présent Contrat de Licence, à l'exclusion, cependant, de l'obligation de payer des Droits de Licence.
 - 1.8 “**Customer**” means the party identified as “Customer” in Attachment 1 of the License Details.
 - 1.8 « **Client** » désigne la partie identifiée comme « Client » en Annexe 1 des Détails de la Licence.
 - 1.9 “**Licensee**” means each of the parties identified as “Licensee” in Attachment 1 of the License Details.
 - 1.9 « **Détenteur de la Licence** » désigne chacune des parties identifiées en tant que « Détenteur de la Licence» en Annexe 1 dans les Détails de la Licence.
 - 1.10 “**Licensor**” means Springer Nature Customer Service Center GmbH, acting on its own behalf and/or on behalf of certain of its Affiliates.
 - 1.10 « **Concédant** » désigne Springer Nature Customer Service Center GmbH (Centre d'assistance à la clientèle de Springer), agissant en son propre nom et/ou au nom de certains de ses Affiliés.
 - 1.11 “**Platforms**” means Licensor's websites and other content delivery systems used by Licensee and Authorized Users to access Licensor's content pursuant to this License Agreement.
 - 1.11 « **Plateformes** » désigne les sites Web et autres systèmes de livraison de contenu du Concédant utilisés par le Détenteur de la Licence et les Utilisateurs Autorisés pour accéder au contenu du Concédant, conformément au présent Contrat de Licence.
 - 1.12 “**Product**” means the specific category of Content identified in individual Product Terms.
 - 1.12 « **Produit** » désigne la catégorie spécifique du Contenu identifiée dans les Conditions Produits individuelles.
 - 1.13 “**Product Terms**” mean the terms and conditions applicable to specific categories of Content.
 - 1.13 « **Conditions Produits** » désigne les conditions générales de vente applicables à des catégories spécifiques de Contenu.
 - 1.14 “**Term**” means the effective period of this License Agreement for an individual Product, as set forth in the Product Terms, including any renewal term.
 - 1.14 « **Durée d'Accès** » désigne la durée effective du présent Contrat de Licence pour un Produit, tel qu'indiqué dans les Conditions Produits, y compris toute durée de renouvellement.
- ## 2. **Grant and Scope of License**
- 2.1 Subject to Licensee's compliance with the License Agreement, and except as otherwise stated herein, Licensor hereby grants Licensee a non-exclusive, revocable and non-transferrable license to:
 - 2.1.1. permit Authorized Users to access the
- ## 2. **Octroi et portée de la Licence**
- 2.1 Sous réserve du respect du Contrat de Licence par le Détenteur de la Licence et sauf indication contraire dans les présentes, le Concédant accorde par les présentes au Détenteur de la Licence une licence non-exclusive, révocable et non transférable aux fins suivantes :

- Content for the duration and in the manner set forth in the License Agreement;
- 2.1.2. incorporate links on Licensee's intranet websites to the Content in full text format on the Platforms;
- 2.1.3. transmit to a non-commercial library single articles, book chapters or portions thereof only for personal educational, scientific, or research purposes ("Interlibrary Loans"). Such transmission shall be reviewed and fulfilled by Licensee's staff, and shall be made by hand, post, fax or through any secure document transmission software, so long as, in the case of any electronic transmission, the electronic file retains the relevant copyright notice. The right set out in this clause does not extend to centralized ordering facilities, such as document delivery systems, nor the distribution of copies in such quantities as to substitute for a subscription or purchase of the distributed Content.
- 2.2 Authorized Users may solely for their personal educational, scientific, or research purposes:
- 2.2.1 access (including by remote access, with the exception of walk-in-users), browse, view, collate, display, search and retrieve the Content,
- 2.2.2 download, store on a hard drive or removable media drive, print and copy in paper and digital form single articles, eBooks and portions thereof, individual database outputs, graphs, reports, or other individual items of the Content,
- 2.2.3 use single articles, eBooks and portions thereof, individual database outputs, graphs, reports, or other individual items of the Content for the preparation of academic course materials with all
- au Contenu pendant la durée et selon les modalités indiquées dans le Contrat de Licence ;
- 2.1.2 intégrer des liens sur les sites Web de l'intranet du Détenteur de la Licence vers le Contenu dans un format de texte intégral sur les Plateformes.
- 2.1.3 transmettre vers une bibliothèque non commerciale des articles, livres, chapitres ou des passages de chapitres uniques pour répondre exclusivement à des besoins pédagogiques, scientifiques ou de recherche personnels (« Prêts Inter-bibliothèques »). Ladite transmission doit être revue et effectuée par le personnel du Détenteur de la Licence, en mains propres, par courrier, télécopie ou par tout logiciel sécurisé de transmission de documents, à condition que, dans le cas d'une transmission électronique, le fichier électronique conserve la mention de droits d'auteur correspondante. Le droit énoncé dans cette clause ne s'étend pas aux centres de commande centralisés, tels que les systèmes de livraison de documents, ni à la distribution de copies dans des quantités qui se substituent à un abonnement au Contenu distribué ou à un achat dudit contenu.
- 2.2 Les Utilisateurs Autorisés pourront, uniquement pour répondre à des besoins pédagogiques, scientifiques ou de recherche personnels :
- 2.2.1 accéder (y compris par l'accès à distance à l'exception des utilisateurs tiers (*walk-in-users*)), parcourir, visualiser, rassembler, afficher, chercher et récupérer le Contenu ;
- 2.2.2 télécharger, stocker sur un disque dur ou un lecteur de médias amovible, imprimer et copier dans des formats papier et numérique des articles isolés, eBooks et portions de ceux-ci, résultats de bases de données individuelles, graphiques, rapports ou autres éléments individuels du Contenu;
- 2.2.3 utiliser des articles, isolés, eBooks et portions de ceux-ci, résultats de bases de données individuelles, graphiques, rapports ou d'autres éléments individuels du Contenu pour

rights notices duly presented.

- 2.2.4 use the Springer Nature SharedIt functionality when available, or other means when necessary, to transmit single articles, chapters or other individual items of Content to third-party members of the Authorized Users' research group(s) for personal, scholarly, educational, or research use, but in no case for commercial purposes, nor in any manner that would serve as a replacement for a subscription to the Content.

3. Prohibited Uses

- 3.1. Neither Licensee nor Authorized Users shall:
- 3.1.1 remove, obscure or alter any copyright or other notices, trademarks, logos, service marks or any other proprietary rights appearing in or on the Content,
- 3.1.2 except as permitted by applicable law or this License Agreement, update, change, revise, adapt, modify, translate, transform or create any derivative work of the Content,
- 3.1.3 except as permitted by Section 2 or by applicable law or this License Agreement, re-distribute, reproduce, or transmit the Content by any means including electronic (e. g., via e-mail, FTP) nor post it on personal or public websites or on public networks,
- 3.1.4 systematically download any Content to its own or any third-party server, use routines designed to continuously and automatically search and index the Content (full text and meta data), such as web-crawling or spider programs or engage in any activity likely to burden the Platforms, except as expressly allowed in the License Agreement,

préparer des matériaux de cours universitaires en veillant à dûment présenter toutes les mentions de droits d'auteur.

- 2.2.4 utiliser la fonctionnalité Springer Nature SharedIt lorsqu'elle est disponible, ou d'autres moyens le cas échéant, afin de transmettre des articles isolés, des chapitres ou d'autres éléments individuels du Contenu à des membres tiers du ou des groupes de recherche des Utilisateurs Autorisés à des fins personnelles, universitaires, éducatives ou de recherche, mais en aucun cas à des fins commerciales, ni d'aucune manière qui pourrait remplacer un abonnement au Contenu.

3. Utilisations interdites

- 3.1 Il est interdit au Détenteur de la Licence ainsi qu'aux Utilisateurs Autorisés de :
- 3.1.1 retirer, obscurcir ou altérer les mentions de droits d'auteur ou autres mentions, marques, logos, marques de service ou tous autres droits de propriété qui apparaissent dans ou sur le Contenu ;
- 3.1.2 sauf si la législation applicable ou le présent Contrat de Licence le permet, mettre à jour, changer, réviser, adapter, modifier, traduire, transformer ou créer des œuvres dérivées du Contenu ;
- 3.1.3 sauf si la Section 2, la législation applicable ou le présent Contrat de Licence le permet, redistribuer, reproduire ou transmettre le Contenu par des moyens quelconques, y compris électroniques (p. ex., courrier électronique, FTP), ou l'afficher sur des sites Web personnels ou publics ou sur des réseaux publics ;
- 3.1.4 télécharger systématiquement un quelconque Contenu sur son propre serveur ou celui de tout tiers, utiliser des routines qui ont pour but de continuellement et automatiquement chercher et indexer le Contenu (texte intégral et métadonnées), telles que le web-crawling (parcours et indexation du Web pour en établir la cartographie) ou les programmes spider, ou se livrer à une activité susceptible d'alourdir les Plateformes, sauf tel

- 3.1.5 directly or indirectly use or assist any third party to use the Content for any commercial or monetary purposes including without limitation any sale, resale, loan, transfer or upload of the Content to a commercial entity's internet website, or otherwise charge a fee for access; or
- 3.1.6 otherwise use the Content in a manner that would infringe the copyright or other proprietary rights contained therein.
- 4. Rights and Obligations of Licensor**
- 4.1 Licensor may control access to the Content through Internet Protocol ("IP") authentication or another identification method reasonably determined by Licensor.
- 4.2 Licensor reserves the right to monitor, investigate and analyze all available data including logfiles to detect misuse of the Content.
- 4.3 Where feasible, Licensor shall collect data on usage of the Content and process these according to the COUNTER Code of Practice and according to applicable privacy and data protection laws (the "Usage Data"). The Usage Data will be made available for download by Licensee through a secure website, provided that these statistics are strictly for the Licensee's own internal use and Licensor shall not be required to disclose any information to the Licensee which it is prohibited from disclosing to the Licensee due to any legal or regulatory constraint imposed upon it, including without limitation any applicable privacy or data protection legislation or regulations or contractual obligations.
- 4.4 Licensor shall use reasonable efforts to provide online access to the Content through the Platforms, subject to periodic unavailability due to (a) unexpected technical issues outside of Licensor's control, and (b) server and software maintenance; and to restore access to the Content as promptly as possible in the event of an interruption or suspension of access to the
- qu'expressément autorisé dans le Contrat de Licence ;
- 3.1.5 utiliser ou aider un tiers à utiliser, directement ou indirectement, le Contenu à des fins commerciales ou financières, y compris, mais sans s'y limiter, toute vente, revente, ou tout transfert ou téléchargement du Contenu vers un site Web Internet d'une entité commerciale, ou autrement faire payer des frais d'accès ; ou
- 3.1.6 autrement utiliser le Contenu d'une manière qui violerait le droit d'auteur ou autres droits de propriété qui figurent aux présentes.
- 4. Droits et obligations du Concédant**
- 4.1 Le Concédant pourra contrôler l'accès au Contenu par le biais de l'authentification du protocole Internet (Internet Protocol, « IP ») ou d'une autre méthode d'identification raisonnablement définie par le Concédant.
- 4.2 Le Concédant se réserve le droit de surveiller et d'analyser toutes les données disponibles, et d'enquêter sur lesdites données, y compris les fichiers de logs, pour détecter toute utilisation abusive du Contenu.
- 4.3 Si possible, le Concédant recueillera des données sur l'utilisation du Contenu et les traitera conformément au Code de Pratique COUNTER et à la législation relative à la confidentialité et à la protection des données applicables (les « Données sur l'Utilisation »). Les Données sur l'Utilisation seront mises à disposition du Détenteur de la Licence pour téléchargement par le biais d'un site Web sécurisé, étant entendu que ces statistiques sont strictement destinées à être utilisées en interne par le Détenteur de la Licence, et le Concédant n'est pas tenu de divulguer au Détenteur de la Licence des informations qu'une contrainte légale ou réglementaire qui lui est imposée lui interdit de divulguer, y compris, mais sans s'y limiter, toute législation, réglementation ou obligation contractuelle applicable relative à la confidentialité ou à la protection des données.
- 4.4 Le Concédant doit déployer des efforts raisonnables pour fournir l'accès en ligne au Contenu par le biais des Plateformes, sous réserve de la non-disponibilité périodique due : a) à des problèmes techniques inattendus qui échappent au contrôle du Concédant ; et b) à la maintenance du serveur et des logiciels ; et il doit restaurer l'accès au Contenu aussi rapidement que possible en cas d'interruption

Platforms. In the event that Licensor ceases to provide access to Continuing Access and/or Archive Content as a standard offering through the Platforms, Licensor may provide such Content to Licensee on physical media, or through other means, which may include, without limitation, access through the digital preservation services referred to in Section 4.5 below, to the extent Licensor's rights to the Content permit.

- 4.5 Licensor cooperates with a number of digital preservation services (e.g. CLOCKSS and Portico) for the preservation of certain online products of Licensor. In the case of a triggering event set forth in Licensor's agreements with the digital preservation services, Licensee may be entitled to access the Content pursuant to such agreements. It is in Licensor's sole discretion to enter into or to continue such agreements.
- 4.6 Licensor reserves the right to discontinue publication or distribution of any part of the Content and to withdraw, edit, amend or retract any part of the Content to which it no longer retains the right to publish or which it reasonably believes is incorrect or may give rise to a legal claim.
- 4.7 Licensor and its suppliers retain all right, title, and interest in and to the Content, except as expressly set forth in this License Agreement. Nothing in this License Agreement shall grant Licensee any trademarks, patent rights, copyrights, and rights to any ideas and designs relating to the Content, the Platforms, and all software used to access the same.

5. Rights and Obligations of Licensee

- 5.1 Licensee shall at all times implement reasonable measures to (a) restrict access and use of the Content to Authorized Users as permitted under this License Agreement, (b) maintain the security and integrity of the Content accessible on or through Licensee's network, and (c) ensure that all Authorized Users are notified of and comply with the usage restrictions set forth in this License Agreement. Licensee shall terminate access for any individual who ceases to be an Authorized User for any reason. In the event that Licensor's performance of its

ou de suspension de l'accès aux Plateformes. Si le Concédant cesse de fournir l'accès à l'Accès Continu et/ou au Contenu des Archives à titre d'offre standard par le biais des Plateformes, le Concédant pourra fournir ledit Contenu au Détenteur de la Licence sur des supports médiatiques physiques, ou par le biais d'autres moyens, qui peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, l'accès par le biais de services de préservation numérique auxquels il est fait référence dans la Section 4.5 ci-dessous, dans la mesure permise par les droits du Concédant sur le Contenu.

- 4.5 Le Concédant coopère avec un certain nombre de services de préservation numérique (p. ex., CLOCKSS et Portico) pour préserver certains des produits en ligne du Concédant. En cas d'évènement déclencheur énoncé dans les accords du Concédant avec les services de préservation numérique, le Détenteur de la Licence pourra avoir le droit d'accéder au Contenu conformément auxdits accords. La signature ou la poursuite de tels accords relève de l'entièvre discréction du Concédant.
- 4.6 Le Concédant se réserve le droit d'arrêter la publication ou la distribution d'une partie quelconque du Contenu et de retirer, de modifier, d'amender ou d'annuler toute partie du Contenu qu'il n'est plus autorisé à publier ou qu'il pense raisonnablement être incorrecte ou pouvant donner lieu à une action en justice.
- 4.7 Le Concédant et ses fournisseurs conservent tous les droits, titres et intérêts liés au Contenu, sauf dans les cas expressément prévus dans le présent Contrat de Licence. Aucune disposition du présent Contrat de Licence ne saurait concéder au Détenteur de la Licence des droits sur les marques, les brevets, les droits d'auteurs et droits relatifs à toutes idées et conceptions en relation avec le Contenu, les Plateformes, et tous les logiciels utilisés pour accéder à ces derniers.

5. Droits et obligations du Détenteur de la Licence

- 5.1 Le Détenteur de la Licence doit, à tout moment, mettre en œuvre les mesures raisonnables pour : a) limiter l'accès au Contenu et son utilisation aux Utilisateurs Autorisés, conformément à ce qui est autorisé par le présent Contrat de Licence ; b) maintenir la sécurité et l'intégrité du Contenu accessible sur le réseau du Détenteur de la Licence ou par le biais de celui-ci ; et c) s'assurer que les restrictions imposées en matière d'utilisation par le présent Contrat de Licence sont notifiées à tous les Utilisateurs Autorisés, et qu'ils les respectent. Le Détenteur de la Licence doit résilier l'accès de toute personne qui cesse d'être un Utilisateur Autorisé,

obligations under this License Agreement requires that Licensor receive or otherwise process any personal data of Authorized Users, then Licensee shall obtain, if applicable, all necessary approvals and consent from Authorized Users for transfers of personal data to Licensor.

- 5.2 Licensee shall promptly inform Licensor of any breaches in security in Licensee's network or its accounts which may result in unauthorized access to the Content.
- 5.3 If Licensee becomes aware of any unauthorized use of the Content by an Authorized User or third party, Licensee shall immediately inform Licensor and shall take appropriate steps to ensure that such activity ceases and to prevent its recurrence, including, but not limited to, terminating access of any Authorized User accessing or using the Content in violation of this License Agreement.

6. License Fees

6.1 Customer shall pay the fees set forth in the License Agreement (the "License Fees"). Delayed payments shall be subject to interest charges at the interest rate of 10 % above the set European Central Bank Interest Rate for Main Refinancing Operations.

6.2 All amounts payable by Customer shall be exclusive of any sales, use, withholding, value added or similar taxes, government fees or levies or other assessments. Collection and/or, remittance of such taxes to the relevant tax authority shall be the responsibility of the party who has the legal obligation to do so. If, based on applicable law, any sales, value added or other similar taxes are or become chargeable, Customer will reimburse Licensor by means of paying an amount equal to the amount of such taxes in addition to and at the same time as paying the principal amounts. Licensor shall provide to Customer an appropriate invoice as required by law. If, based on applicable law, any withholding or similar

quel qu'en soit le motif. Dans le cas où l'exécution par le Concédant de ses obligations issues du présent Contrat de Licence nécessite que le Concédant reçoive ou traite de quelque manière que ce soit des données personnelles d'Utilisateurs Autorisés, alors le Détenteur de la Licence doit obtenir, le cas échéant, toutes les approbations nécessaires et le consentement des Utilisateurs Autorisés pour transférer des données personnelles au Concédant.

- 5.2 Le Détenteur de la Licence doit rapidement informer le Concédant de toutes atteintes à la sécurité sur le réseau du Détenteur de la Licence ou ses comptes risquant d'entraîner un accès non autorisé au Contenu.
- 5.3 Si le Détenteur de la Licence apprend qu'un Utilisateur Autorisé ou un tiers procède à une utilisation non autorisée du Contenu, il doit immédiatement en informer le Concédant et prendre des mesures appropriées pour assurer que cesse ladite activité et empêcher qu'elle ne se reproduise, y compris, mais sans s'y limiter, résilier l'accès de tout Utilisateur Autorisé qui accède ou utilise le Contenu en violation du présent Contrat de Licence.

6. Droits de Licence

6.1 Le Client doit payer les frais énoncés dans le Contrat de Licence (les « **Droits de Licence** »). Les paiements tardifs sont soumis à des intérêts, au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne pour les Principales Opérations de Refinancement majoré de 10%.

6.2 Tout montant dû par le Client exclut les taxes sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée, les retenues fiscales ou autres taxes similaires, les frais, redevances ou autres prélèvements publics. La collecte et/ou la remise desdites taxes au service fiscal compétent relèvent de la responsabilité de la partie légalement tenue de les effectuer. Si, sur la base de la législation applicable, des taxes sur les ventes, la valeur ajoutée ou autres taxes similaires sont ou deviennent exigibles, le Client remboursera le Concédant en payant un montant égal au montant desdites taxes, en plus du paiement des montants principaux au moment où il acquittera ce paiement. Le Concédant fournira au Client une facture correspondante, conformément aux exigences légales. Si, sur la base de la législation applicable, des retenues fiscales ou des taxes similaires sont ou deviennent exigibles, il est

taxes are or become chargeable, Customer is not entitled to deduct these taxes from the principal amounts. Customer shall remit these to the competent tax authority and shall provide Licensor with appropriate evidence of the remittance.

- 6.3 The License Fee, or any portion thereof, may be invoiced by a Licensor Affiliate, or by an agent designated by Licensor. Payment will be deemed made when received (i) by Licensor, (ii) a Licensor Affiliate, (iii) an agent designated by Licensor, or, (iv) with Licensor's prior written consent, an agent designated by Licensee.

7. Term and Termination

- 7.1 Either Licensor or Customer may terminate the License Agreement immediately upon notice to the other party if the other party (including, with respect to Customer, an individual Licensee) materially breaches this License Agreement and fails to cure such breach within thirty (30) days after notice from the non-breaching party specifying the breach in reasonable detail.
- 7.2 Either Licensor or Customer may terminate the License Agreement immediately upon notice to the other party (including, with respect to Customer, an individual Licensee) if (a) a petition in bankruptcy or for a reorganization or arrangement pursuant to the bankruptcy laws is filed by the other party, or (b) a petition in bankruptcy or for reorganization or arrangement pursuant to the bankruptcy laws is filed against the other party and such petition is not dismissed within 90 days, or (c) an order is entered directing the liquidation of the other party, or (d) the other party becomes insolvent, or (e) the other party assigns all or substantially all its assets for the benefit of creditors, or (f) the other party shall apply for, or consent to, the appointment of a receiver, trustee or liquidator for all, or a substantial part, of its assets, or (g) the other party ceases paying its debts on a regular basis, unless prohibited by applicable law.

interdit au Client de déduire lesdites taxes des montants principaux. Le Client devra les régler auprès du service fiscal compétent et devra fournir au Concédant un justificatif de paiement correspondant.

- 6.3 Les Droits de Licence, ou toute partie desdits Droits de Licence, peuvent être facturés par un Affilié du Concédant, ou par un agent désigné par le Concédant. Le paiement sera réputé avoir été effectué à la réception par (i) le Concédant, (ii) un Affilié, (iii) un agent désigné par le Concédant, ou (iv) avec le consentement écrit préalable du Concédant, par un agent désigné par le Détenteur de la Licence.

7. Durée d'Accès et résiliation

- 7.1 Le Concédant ou le Client pourront résilier le Contrat de Licence immédiatement, en notifiant par écrit l'autre partie, si l'autre partie (y compris, en ce qui concerne le Client, un Détenteur de la Licence individuel) viole le présent Contrat de Licence de façon substantielle et ne remédie pas à ladite violation dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la notification écrite de la partie non-faute qui détaille raisonnablement la violation.
- 7.2 Le Concédant ou le Client pourra résilier le Contrat de Licence immédiatement, en notifiant par écrit l'autre partie, (y compris, en ce qui concerne le Client, un Détenteur de la Licence individuel) si : a) une requête de mise en faillite, ou de réorganisation ou de prise de dispositions conformément à la législation relative aux procédures de faillite est déposée par l'autre partie ; ou b) une requête de mise en faillite, ou de réorganisation ou de prise de dispositions conformément à la législation relative aux procédures de faillite est déposée à l'encontre de l'autre partie et que ladite requête n'est pas rejetée dans les 90 jours ; ou c) une procédure de liquidation de l'autre partie est ouverte ; ou d) l'autre partie devient insolvable ; ou e) l'autre partie cède l'ensemble, ou une partie importante, de ses actifs au bénéfice de ses créanciers ; ou f) l'autre partie demande de nommer, ou consent à nommer, un séquestre, un administrateur judiciaire ou un liquidateur pour l'ensemble ou une partie importante de ses actifs ; ou g) l'autre partie cesse de payer régulièrement ses dettes, à moins que la législation applicable ne l'interdise.

- 7.3 In the event Customer fails to pay the License Fee for Content provided under one or more Product Terms, and fails to cure such non-payment within 30 calendar days following notice from Licensor, Licensor may, in its sole discretion, either (a) immediately and without further notice suspend access to the Content licensed under such Product Terms or (b) terminate the License Agreement pursuant to Section 7.1, either in its entirety, or solely with respect to the Content licensed under such Product Terms.
- 7.4 Licensor may suspend the provision of the Content to a Licensee with immediate effect on notice if Licensor has reasonable grounds to believe that Content is being used in a manner contrary to the terms of this License Agreement, without prejudice to any other rights Licensor may have at law or in equity.
- 7.5 In the event of termination or expiration of the License Agreement for any reason (a) the license grant shall terminate with regard to the Content, (b) Licensee shall discontinue accessing the Content via the Platforms, (c) Licensee shall delete or destroy all copies of the Content on electronic and physical storage mediums in its possession or control, and (d) use reasonable efforts to ensure that its Authorized Users delete or destroy Content on their personal electronic devices and physical storage mediums. For clarity, however, the first two sentences of this Section 7.5 do not apply upon expiration of the Term of a Product with Continuing Access specified in the applicable Product Terms. All confidentiality, and payment obligations in the License Agreement up to the termination date shall survive such termination or expiration.
- 7.6 Any termination right under this Section 7 may be exercised by or against Customer, or an individual Licensee, provided that in the case of termination by Licensor with respect to an individual Licensee, or termination by an individual Licensee with respect to Licensor, this License Agreement shall remain in effect with
- 7.3 Si le Client ne paie pas les Droits de Licence pour le Contenu fourni en vertu d'une ou plusieurs des Conditions Produits, et ne remédie pas au non-paiement dans les 30 jours civils qui suivent la notification du Concédant, le Concédant peut, à son entière discrétion, soit : a) immédiatement, et sans autre notification, interrompre l'accès au Contenu donné en licence conformément aux Conditions Produit ; ou b) résilier le Contrat de Licence conformément à la Section 7.1, dans son intégralité, ou uniquement en ce qui concerne le Contenu donné en licence conformément auxdites Conditions Produit.
- 7.4 Le Concédant peut interrompre la fourniture du Contenu à un Détenteur de la Licence, avec effet immédiat sur notification écrite, s'il a des motifs raisonnables de penser que le Contenu est utilisé selon des modalités contraires aux conditions du présent Contrat de Licence, sans préjudice des autres droits qui lui sont accordés par la loi ou en équité.
- 7.5 En cas de résiliation ou d'expiration du Contrat de Licence, pour une raison quelconque : a) l'octroi de la licence prendra fin en ce qui concerne le Contenu ; b) le Détenteur de la Licence arrêtera d'accéder au Contenu par le biais des Plateformes ; c) le Détenteur de la Licence effacera ou détruira toutes les copies du Contenu sur des supports de stockage électroniques et physiques en sa possession ou sous son contrôle, et (d) mettra en œuvre des efforts raisonnables pour s'assurer que ses Utilisateurs Autorisés suppriment ou détruisent le Contenu sur leurs supports de stockage électroniques et physiques personnels. Cependant, à des fins de clarté, les deux premières phrases de cette Section 7.5 ne s'appliquent pas à l'expiration de la Durée d'Accès d'un Produit en Accès Continu indiqué dans les Conditions Produit applicables. Toutes les obligations en matière de confidentialité et de paiement qui figurent dans le Contrat de Licence jusqu'à la date de résiliation survivront après ladite résiliation ou expiration.
- 7.6 Tout droit de résiliation, en vertu de la présente Section 7, peut être exercé par le Client ou un Détenteur de la Licence ou à leur encontre, étant entendu que, en cas de résiliation par le Concédant vis-à-vis d'un Détenteur de la Licence individuel, ou de résiliation par un Détenteur de la Licence individuel vis-à-vis du Concédant, le présent Contrat

respect to all other Licensees.

8. Confidentiality

- 8.1 The License Agreement is the confidential and proprietary information, and a trade secret, of Licenser (collectively, the "Confidential Information"). Confidential Information shall not include any information which at the time of disclosure is (a) known to the recipient independently of this License Agreement without a breach of any confidentiality obligation; (b) is in the public domain; (c) is made available to the recipient at any time by an independent third party which has not obtained it directly or indirectly in breach of any obligation of confidentiality to Licensor. Customer and Licensee agree to keep the Confidential Information strictly confidential and shall not disclose it to any third party except: (a) to officers, accountants, attorneys, insurers, or agents of Customer and Licensee who have a need to know the Confidential Information in order to permit Customer and Licensee to exercise its rights or fulfill its obligations under this License Agreement, and who are bound by a legal obligation of confidentiality with respect to the Confidential Information, (b) as required by law, or (c) pursuant to a properly issued subpoena, any order of any court, or other authority or governmental agency with the authority to obtain information regarding the License Agreement. If Customer or Licensee is requested to disclose any Confidential Information pursuant to (b) or (c) above, it shall immediately notify Licenser of such request, to the extent legally permissible give Licenser a reasonable opportunity to challenge the disclosure, and provide Licenser with information reasonably necessary for Licenser to seek a protective order or in connection with other measures sought by Licenser to ensure that the recipient of the Confidential Information keeps it confidential.

9. Representations, Warranties, Indemnification

- 9.1 Licenser represents and warrants that (a) it has sufficient rights in and to the Content as granted herein, and (b) use of the Content by Licensee in accordance with the License Agreement shall not infringe or violate any copyright, trademark, or right of privacy or

de Licence conservera son plein effet à l'égard de tous les autres Détenteurs de la Licence.

8. Confidentialité

- 8.1 Le Contrat de Licence comprend des informations confidentielles et exclusives, ainsi qu'un secret commercial appartenant au Concédant (collectivement, les « Informations Confidentielles »). Les Informations Confidentielles ne comprennent aucune information qui, au moment de la divulgation : a) est connue du destinataire indépendamment du présent Contrat de Licence, sans qu'une quelconque obligation de confidentialité ne soit violée ; b) appartient au domaine public ; c) est mise à la disposition du destinataire à tout moment par un tiers indépendant qui ne l'a pas obtenue, directement ou indirectement, en violation d'une quelconque obligation de confidentialité envers le Concédant. Le Client et le Détenteur de la Licence acceptent de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles et s'engagent à ne pas divulguer les Informations Confidentielles à un quelconque tiers, sauf dans les cas suivants : a) à des cadres, comptables, avocats, assureurs ou agents du Client et du Détenteur de la Licence, qui doivent connaître les Informations Confidentielles pour exercer leurs droits ou remplir leurs obligations en vertu du Contrat de Licence, et qui sont liés par une obligation légale de confidentialité à l'égard des Informations Confidentielles ; b) conformément aux exigences de la loi ; ou c) conformément à une injonction émise de manière appropriée, à l'ordonnance d'un tribunal ou aux instructions d'une autre autorité ou agence administrative habilitée à obtenir des informations concernant le Contrat de Licence. S'il est demandé au Client ou au Détenteur de la Licence de divulguer des Informations Confidentielles, conformément aux points b) ou c) précédents, il devra immédiatement en notifier le Concédant et, dans la mesure où la loi le permet, fournir au Concédant une opportunité raisonnable de s'opposer à la divulgation, ainsi que des informations raisonnablement nécessaires permettant au Concédant de demander une ordonnance conservatoire ou en relation avec d'autres mesures sollicitées par le Concédant, destinées à assurer que le destinataire des Informations Confidentielles conserve leur confidentialité.

9. Déclarations, garanties, indemnisation

- 9.1 Le Concédant déclare et garantit que : a) il possède des droits suffisants relativement au Contenu, tels qu'ils sont octroyés aux présentes ; et b) l'utilisation du Contenu par le Détenteur de la Licence, conformément au Contrat de Licence, n'enfreindra ni ne violera aucun(e) droit d'auteur, marque, droit en

publicity of any third party.

- 9.2 Licensor shall not be liable for any damages caused by (a) use of the Content by Licensee or any Authorized User other than as expressly permitted under this License Agreement; (b) any failure or malfunction resulting wholly or to any material extent from the Licensee's and/or Authorized User's willful misconduct, negligence, operator error, use other than in accordance with user documentation made available by Licensor; (c) failure by Licensee to implement recommendations previously advised by Licensor in respect of, or solutions for, faults in the Content or the Platforms; or (d) the decompilation or modification of the Content or its merger with any other program by any person other than Licensor.
- 9.3 Licensor shall defend, indemnify, and hold harmless Licensee and its Affiliates, successors and assigns ("Indemnified Parties") from and against all demands, obligations, costs, losses and liabilities arising from third-party claims, (including reasonable attorney fees if a defense is not provided by Licensor, reasonable fees being such fees allowed by statutory law, if applicable) incurred by Licensee which arise out of a violation of its representations and warranties set forth herein, subject to the conditions that Licensee (a) notify Licensor immediately upon becoming aware of any such third-party claim, (b) not attempt to compromise or settle the claim, (c) provide Licensor with all reasonably requested information and assistance, and (d) permit Licensor to have sole conduct of the defense and/or settlement of such claim with counsel of Licensor's choice at its expense. This Section 9.3 shall be the sole and exclusive remedy the Indemnified Parties may have with respect to any third party claims of misappropriation or infringement of intellectual property for the Content. This indemnification obligation shall not apply in relation to claims based in whole or in part on the use of the Content by Licensee or any Authorized User other than as expressly permitted under this License Agreement.
- 9.2 Le Concédant ne sera responsable d'aucun dommage causé par : a) une utilisation du Contenu par le Détenteur de la Licence ou tout Utilisateur Autorisé autre que celle expressément autorisée, en vertu du présent Contrat de Licence ; b) toute défaillance ou tout mauvais fonctionnement résultant, entièrement ou substantiellement, d'une violation intentionnelle, d'une négligence, d'une erreur d'opérateur ou d'une autre utilisation non conforme à la documentation mise à disposition du Détenteur de la Licence; c) le manquement du Détenteur de la Licence à mettre en œuvre des recommandations précédemment préconisées par le Concédant eu égard, ou en solution, à des erreurs dans le Contenu ou les Plateformes ; ou d) la décompilation ou modification du Contenu, ou sa fusion avec un quelconque autre programme, effectuée par une autre personne que le Concédant.
- 9.3 Le Concédant s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité le Détenteur de la Licence et ses Affiliés, successeurs et ayants droit (les « Parties Indemnisées ») contre l'ensemble des exigences, obligations, frais, pertes et responsabilités découlant de demandes introduites par des tiers (y compris les honoraires d'avocat raisonnables si le Concédant n'assume pas la défense, les honoraires raisonnables étant les honoraires autorisés par le droit statutaire, le cas échéant), encourus par le Détenteur de la Licence, qui proviennent d'une violation de ses déclarations et garanties énoncées aux présentes, à condition que le Détenteur de la Licence: a) le notifie immédiatement au Concédant dès qu'il apprend ladite réclamation du tiers ; b) ne cherche pas à compromettre ou régler amiablement la réclamation ; c) fournit au Concédant toutes les informations et toute l'assistance raisonnablement demandées ; et d) permet au Concédant de mener seul la défense et/ou le règlement amiable de ladite réclamation, sur les conseils d'un avocat de son choix, à ses propres frais. L'engagement du présent Article 9.3 constituera l'unique et exclusive indemnisation que les Parties Indemnisées pourront obtenir en relation avec toute demande de tiers relative à l'appropriation abusive ou la violation de droits de propriété intellectuelle du Contenu. La présente obligation d'indemnisation ne saurait s'appliquer aux demandes fondées en tout ou partie sur l'utilisation

- 9.4 EXCEPT FOR THE EXPRESS WARRANTIES AND INDEMNITIES STATED HEREIN AND TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, LICENSOR PROVIDES THE CONTENT "AS IS" AND MAKES NO OTHER REPRESENTATION OR WARRANTY. LICENSOR EXPRESSLY DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR ANY CLAIM ARISING FROM OR OUT OF THE CONTENT, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY ERRORS, INACCURACIES, OMISSIONS, OR DEFECTS CONTAINED THEREIN, AND ANY IMPLIED OR EXPRESS WARRANTY AS TO MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. LICENSOR SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INDIRECT, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR EXEMPLARY DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, LOSS OF DATA, BUSINESS INTERRUPTION OR LOSS OF PROFITS, ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THIS LICENSE AGREEMENT, EVEN IF IT HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. LICENSOR'S LIABILITY FOR ANY AND ALL CLAIMS UNDER THIS LICENSE AGREEMENT IS LIMITED TO THE LICENSE FEES ACTUALLY PAID TO LICENSOR IN THE 12-MONTH PERIOD IMMEDIATELY PRECEDING THE EVENT GIVING RISE TO A CLAIM.
- 9.4 À L'EXCEPTION DES GARANTIES ET INDEMNITÉS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES ET DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE, LE CONCÉDANT FOURNIT LE CONTENU « EN L'ÉTAT » ET NE FORMULE AUCUNE AUTRE DÉCLARATION NI NE FOURNIT AUCUNE AUTRE GARANTIE. LE CONCÉDANT REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DU CONTENU, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES ERREURS, INEXACTITUDES, OMISSIONS OU DÉFAUTS QU'IL RENFERME, ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE EN MATIÈRE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE FIN SPÉCIFIQUE. LE CONCÉDANT NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, Y COMPRIS (SANS QUE CELA CONSTITUE UNE LIMITATION), PERTE DE DONNEES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU PERTE DE PROFITS, ISSUE DE OU EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE, MÊME S'IL A ÉTÉ PRÉVENU QUE LESDITS DOMMAGES PEUVENT SE PRODUIRE. LA RESPONSABILITÉ DU CONCÉDANT POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE SE LIMITE AUX DROITS DE LICENCE RÉELLEMENT PAYÉS AU CONCÉDANT AU COURS DE LA PÉRIODE DE 12 MOIS QUI PRÉCÈDE IMMÉDIATEMENT L'ÉVÈNEMENT DONNANT LIEU À UNE RÉCLAMATION.
- 9.5 Customer represents and warrants that (a) it has the requisite authority to enter into this License Agreement and (b) if acting on behalf of one or more Licensees, (i) it is fully and unconditionally authorized so to act and to bind such Licensee(s) to this License Agreement, and (ii) it has provided a copy of the License Agreement to Licensee(s) or afforded Licensee(s) the opportunity to review all provisions of the License Agreement applicable to Licensee(s).
- 9.5 Le Client déclare et garantit que : (a) il détient le pouvoir requis pour conclure le présent Contrat de Licence, et (b) s'il agit au nom d'un ou plusieurs Détenteurs de la Licence, qu'il (i) est entièrement et inconditionnellement autorisé à agir ainsi et à lier lesdits Détenteurs de Licence au présent Contrat de Licence et (ii) a fourni une copie du Contrat de Licence aux Détenteurs de la Licence ou a permis aux Détenteurs de la Licence de revoir toutes les dispositions du Contrat de Licence applicables aux Détenteurs de la Licence.

10. General

- 10.1 Licensor may assign its rights or delegate its obligations, or any part thereof under the License Agreement, or use subcontractors, without the prior consent of Customer or Licensee. Licensor will require any such party comply with Licensor's obligations under this License Agreement. Customer or Licensee may not assign its rights or delegate its obligations or any part thereof under the License Agreement without the prior consent of Licensor. Any attempt by Customer or Licensee to assign or delegate any rights or obligations set forth in the License Agreement without Licensor's prior consent shall be null and void.
- 10.2 Except for any obligations to make payments to the other party hereunder, either party's delay or failure to perform any term or condition of the License Agreement as a result of circumstances beyond its control such as, but not limited to, wars, invasions, hostilities (whether war is declared or not), terrorist threats or acts, epidemics, strikes, fires, floods, earthquakes, explosions, acts of God, governmental restrictions, market manipulations, actions, orders or laws, embargos or blockades, national or regional emergencies, power, telecommunications or Internet failures, or damage or destruction of any network facilities or servers, shall not be deemed a breach of the License Agreement or a basis for liability.
- 10.3 If any covenant or other provision of the License Agreement is invalid, illegal or incapable of being enforced, by reason of any rule of law or public policy, all other covenants and provisions shall nevertheless remain in full force and effect.
- 10.4 Entire Agreement; Modification: This License Agreement supersedes and replaces all prior agreements and understandings, whether written or oral, between the parties concerning the subject matter hereof. This License Agreement constitutes the entire agreement between the parties concerning its subject matter and cannot be modified, nor may any of its provisions be waived, except when executed in written form and signed, or signed by DocuSign electronic signature, in each case by both parties, except

10. Généralités

- 10.1 Le Concédant pourra céder ses droits ou déléguer ses obligations, en tout ou en partie, en vertu du Contrat de Licence, ou utiliser des sous-traitants, sans avoir préalablement obtenu le consentement du Client ou du Détenteur de la Licence. Le Concédant exigera que ladite partie respecte les obligations du Concédant en vertu du présent Contrat de Licence. Le Client ou le Détenteur de la Licence ne pourra céder ses droits ou déléguer ses obligations, en tout ou en partie, en vertu du Contrat de Licence, sans avoir préalablement obtenu le consentement du Concédant. Toute tentative de la part du Client ou du Détenteur de la Licence visant à céder ou déléguer des droits ou obligations énoncés dans le Contrat de Licence, sans avoir préalablement obtenu le consentement du Concédant, sera réputée nulle et non avenue.
- 10.2 A l'exception de toute obligation de payer un montant à l'autre partie des présentes, le retard ou l'absence d'exécution, par l'une ou l'autre partie, d'une condition quelconque du Contrat de Licence à la suite de circonstances qui échappent à son contrôle, telles que, mais sans s'y limiter, les guerres, invasions, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), menaces ou actes terroristes, épidémies, grèves, incendies, inondations, tremblements de terre, explosions, faits du prince, restrictions gouvernementales, manipulations de marchés, actions, ordres ou lois, embargos ou blocus, urgences nationales ou régionales, pannes de courant, de télécommunications ou d'Internet ou endommagements ou destructions d'installations de réseau ou de serveurs, ne sera pas considéré(e) comme étant une violation du Contrat de Licence ou une base pour engager la responsabilité d'une partie.
- 10.3 Si un engagement formel ou une autre disposition du Contrat de Licence est non valide, illégal(e) ou ne peut pas être exécutée, en raison d'une règle juridique ou d'une politique publique, les autres engagements formels et dispositions resteront cependant pleinement en vigueur.
- 10.4 Intégralité du Contrat; Modification : Le présent Contrat de Licence annule et remplace l'ensemble des accords et ententes préalables, écrit(e)s ou verbaux/verbales, conclu(e)s entre les parties, concernant l'objet des présentes. Le présent Contrat de Licence constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant son objet et ne peut pas être modifié, et aucune de ses dispositions ne peut faire l'objet d'une renonciation, sauf par un document écrit signé, ou signé par signature électronique DocuSign, dans les deux cas par les deux parties, à l'exception des renonciations ou acceptations pour lesquels les obligations précédentes s'appliqueront

that in the case of waivers or consents, the foregoing requirements shall apply solely to the party giving such waiver or consent.. Failure or delay of either party to enforce any of its rights under this License Agreement is not deemed a modification or a waiver by such party of any of its rights hereunder.

- 10.5 In case of a conflict or ambiguity between these General Terms and Conditions and the Product Terms, the Product Terms shall prevail. In the event this License Agreement is translated into a language other than English, the English-language version of this License Agreement shall prevail in the event of any conflict between the English-language version and the translated version.
- 10.6 The License Agreement and the rights and obligations of the parties hereto shall be construed, interpreted and determined in accordance with the laws of France without reference to the stipulations of the CISG (United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods).
- 10.7 The parties acknowledge and agree that any controversies and disputes arising out of the License Agreement shall be decided exclusively by the courts of or having jurisdiction for Paris, France as far as legally permissible.
- 10.8 All notices given pursuant to the License Agreement shall be in text form (including but not limited to letters, facsimile, e-mail). Notice to Licensor shall be to Springer Nature, Licensing Control, Van Godewijkstraat 30, 3311 GX P.O. Box 17, 3300 AA Dordrecht, The Netherlands, with a copy to Legal Department, Springer Nature, Heidelberger Platz, 3, 14197 Berlin, Germany. Notice to Customer shall be to the address set forth in the License Details.
- 10.9 This License Agreement is solely for Licensor's, Customer's and Licensee's benefit. It is not for the benefit of any other person, except for permitted successors and assigns under this License Agreement.
- 10.5 En cas de conflit ou d'ambiguïté entre les présentes Conditions Générales de Vente et les Conditions Produits, les Conditions Produits prévaudront. Si le présent Contrat de Licence est traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise du présent Contrat de Licence prévaudra en cas de conflit entre la version en anglais et la version traduite.
- 10.6 Le Contrat de Licence et les droits et obligations des parties aux présentes doivent s'entendre, être interprétés et définis conformément au droit français à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
- 10.7 Les parties reconnaissent et conviennent que toutes controverses et tous litiges découlant du Contrat de Licence seront exclusivement réglés par les tribunaux de Paris, France ou les tribunaux y étant compétents dans toute la mesure autorisée par la loi.
- 10.8 Toutes les notifications communiquées conformément au Contrat de Licence devront être effectuées sous forme écrite (y compris, mais sans s'y limiter, les lettres, télécopies, courriels). Les notifications à l'intention du Concédant devront être communiquées à Springer Nature, Licensing Control, Van Godewijkstraat 30, 3311 GX, P.O. Box 17, 3300 AA, Dordrecht, Pays-Bas avec copie au département juridique Springer Nature, Heidelberger Platz, 3, 14197 Berlin, Allemagne. Les notifications adressées au Client devront être communiquées à l'adresse indiquée dans les Détails de la Licence.
- 10.9 Le présent Contrat de Licence est uniquement établi au bénéfice du Concédant, du Client et du Détenteur de la Licence. Il n'est pas établi au bénéfice d'une quelconque autre personne, à l'exception des successeurs et ayants droit autorisés en vertu du présent Contrat de Licence.